



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2021-10-22-00001 du 22 octobre 2021, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe pour :

- une demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, relatif au renouvellement et au renforcement de la liaison sous-marine 20000 volts entre Fort-de-France et les Trois-Îlets ;
- des demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, au titre des articles L.214-1 du code général de la propriété des personnes publiques, relatives au projet,

présentée par la société EDF Martinique. Cette enquête publique d'une durée de 31 jours, se déroulera **du 23 novembre 2021 au 23 décembre 2021 inclus** dans les mairies de Fort-de-France et des Trois-Îlets, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Yann LE DUFF, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E21000010/97 du 1^{er} octobre 2021 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 23 novembre 2021 et siégera à la mairie de Fort-de-France et des Trois-Îlets, aux dates et heures ci-après :

Mairie des Trois-Îlets	Mairie de Fort-de-France
23 novembre 2021 de 9h à 12h Ouverture et permanence	Vendredi 26 novembre 2021 de 9h à 12h
Jeudi 2 décembre 2021 de 9h à 12h	Mardi 7 décembre 2021 de 9h à 12h
Mardi 14 décembre 2021 de 9h à 12h	Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h
Mardi 21 décembre 2021 de 9h à 12h	Jeudi 23 décembre 2021 de 9h à 12h Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein des mairies précitées. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairies de Fort-de-France et des Trois-Îlets, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 » ainsi qu'en mairies de Fort-de-France et des Trois-Îlets.

La personne responsable du projet est M. Olivier FLAMBARD, Directeur de EDF Martinique.

Toute information devra être demandée à Monsieur Jacques JEAN-BAPTISTE - Tél : 06 96 23 54 13 – jacques.jean-baptiste@edf.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la société EDF Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairies des villes de Fort-de-France et des Trois-Îlets, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la préfecture et de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2021 »